



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction des services vétérinaires

Procédure normalisée de fonctionnement

Objet : Admission des animaux	Numéro : R-13
Portée : Ceci est une directive de la Direction des services vétérinaires (DSV) à l'intention des utilisateurs et du personnel des animaleries de l'Université Laval (campus et centres de recherche affiliés).	
Préparée par France Montambault <i>Technicienne en santé animale conformité, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 30 avril 2014
Modifiée par Anne-Marie Catudal <i>Vétérinaire clinicienne, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 5 octobre 2020
Révisée par Daphnée Veilleux-Lemieux <i>Vétérinaire responsable, Direction des services vétérinaires</i>	Date : 9 octobre 2020
But : Décrire les procédures d'admission des animaux dans les animaleries de l'Université Laval et les centres de recherche affiliés.	Version 2

Généralités

- Toute commande d'animaux (incluant les transferts ou dons) doit être couverte par un protocole approuvé par un comité de protection des animaux de l'Université Laval (CPAUL).
- Des arrangements devraient être faits à l'avance concernant l'envoi, le transport et la réception des animaux afin que les temps d'attente soient les plus courts possible.
- L'établissement qui accueille des animaux doit être prêt à les recevoir en ayant à sa disposition des installations adéquates et du personnel d'expérience dans la manipulation d'animaux d'expérimentation.
- L'introduction d'animaux devant subir une période de quarantaine doit respecter les directives vétérinaires et la PNF de quarantaine en vigueur pour l'espèce animale visée.

Procédures

Commande – responsable d'animalerie

- Vérifier que les animaux à commander ainsi que leurs caractéristiques sont listés au protocole dûment approuvé par le CPAUL et que la quantité restante est suffisante pour une déduction.

- S'assurer de la disponibilité des espaces et des ressources matérielles et humaines avant d'effectuer la commande.
- Commander les animaux conformément à l'approbation du CPAUL. La commande de fournisseurs reconnus (voir tableau 1) ne nécessite habituellement pas de vérification vétérinaire. Autrement, se conformer aux PNF IE-1 Acquisition de rongeurs de sources non approuvées et IE-3 Acquisition de poissons-zèbres ou consulter un vétérinaire de la DSV.

Tableau 1 : Fournisseurs reconnus pour chaque espèce

Espèce	Fournisseurs reconnus
Chats	Marshall BioResources
Chiens	Covance Research Products Liberty Research Inc. Marshall BioResources
Cobayes, hamsters, lapins, rats et souris	Charles River Laboratories Harlan Laboratories Inc. The Jackson Laboratory Taconic
Furets	Marshall BioResources Triple F Farms Inc.
Ouaouarons	Contacteur un vétérinaire de la DSV
Primates non humains (PNH)	Contacteur un vétérinaire de la DSV
Porcs et petits ruminants	Contacteur un vétérinaire de la DSV Troupeaux avec attestation sanitaire
Poissons	Contacteur un vétérinaire de la DSV Troupeaux avec attestation sanitaire
Xenopus	NASCO International Xenopus Express Inc.

Réception des animaux

- Préparer la salle d'hébergement pour répondre aux exigences de la PNF d'hébergement en vigueur pour l'espèce animale commandée.
- Respecter la PNF de réception de l'espèce visée.
- Lorsque requis, vérifier l'état des boîtes de transport. Les boîtes endommagées menaçant l'intégrité de leur contenu ne devraient pas être acceptées.
- Avant d'acheminer les animaux vers la salle d'hébergement, vérifier la commande (vérification du sexe, de l'âge, de la souche et du nombre d'animaux). Les animaux ne correspondant pas ne devraient pas être acceptés.

- Évaluer l'état de santé des animaux et aviser un vétérinaire en cas d'anomalie.
- Inspecter toutes les boîtes de transport pour s'assurer que tous les animaux ont été retirés.

Acclimatation

- Allouer une période d'acclimatation aux animaux (voir tableau 2) afin que les paramètres physiologiques redeviennent normaux avant d'entamer un protocole.
- Respecter la PNF d'acclimatation de l'espèce visée.

Tableau 2 : Temps minimal d'acclimatation requis par espèce

Espèce	Temps minimal d'acclimatation requis
Grandes espèces de laboratoire^a excluant les PNH^b	1 à 2 semaines selon avis vétérinaire
Rongeurs	3 jours
PNH	2 semaines à 1 mois selon avis vétérinaire
Poissons	Minimum 2 semaines
Amphibiens	Minimum 2 semaines

^a Chiens, chats, furets, lapins, porcs et petits ruminants

^b Primates non humains

Références

CCPA, *Lignes directrices du CCPA sur : l'acquisition des animaux utilisés en science*, 2007.

CCPA, *Manuel sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation Volume 1*, 1993.

Mises à jour de la PNF		
Version 2	9 octobre 2020	Modification de la numérotation pour R-13. Ajout de précisions mineures aux généralités et procédures. Mise à jour des tableaux 1 et 2.